

COMMUNE DE  
**BARFLEUR**

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi  
De 8h à 12h  
Correspondance BP 2-50760 Barfleur  
Tél. 02 33 23 43 00 (lignes groupées)  
Fax 02 33 23 43 09  
E-mail : secretariat@mairiedebarfleur.fr

## ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2021-27-CHD

Le Maire de la Commune de BARFLEUR

VU, le Code de la Route

VU, la demande de Monsieur Jean-Marie LENFANT, pour la livraison de sable dans le cadre de travaux dans une maison située 8 Quai Henri Chardon 50760 BARFLEUR le mercredi 21 juillet 2021 le matin,

Considérant la nécessité de réglementer le stationnement des véhicules,

### ARRÊTE :

**Article 1 :** Le stationnement sera interdit sur 1 place de parking devant le 8 Quai Henri Chardon du mardi 20 juillet 2021 à 17h au mercredi 21 juillet 2021 à 12h afin de permettre la livraison.

**Article 2 :** Les services de la Mairie sont chargés de la mise en place de la signalisation.

**Article 3 :** Monsieur le Maire et la Gendarmerie de Saint Vaast la Hougue sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Barfleur, le 20 juillet 2021  
L'adjointe par délégation

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE BARFLEUR' at the top, a central emblem featuring a figure and a star, and the number '50760' at the bottom.

Christine HAMEL DORDONNAT